

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté

Séance du : 20 juin 2019

Lieu de la séance : salle des fêtes - DRACHENBRONN

Date de la convocation : 11 juin 2019

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel, Mme ROTT Cornélia, ROHMER François, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, TYBURN Jean-Max et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme SCHMITT Chantal qui a donné procuration à M SCHNEIDER Joseph,  
Mme MOOG Véronique,  
M BURGER Georges qui a donné procuration à M KASTNER Daniel,  
M KELLER Martial qui a donné procuration à M GLIECH Christian,  
Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M HUCK Jean-Claude,  
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M TYBURN Jean-Max

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

**9. URBANISME**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 à L103-6 et L300-2 ;

Vu la délibération 27 février 2017 par laquelle le conseil communautaire a fixé les modalités d'une concertation volontaire sur le projet touristique de la Communauté de communes dans le cadre de la restructuration de la BA901 et ses évolutions ;

Considérant que le projet touristique a fait l'objet

- de la mise à disposition d'un dossier de présentation du projet, de ses évolutions depuis 2017 et de ses impacts sur l'environnement du 15 mai 2019 au 29 mai 2019 inclus au siège de la communauté de communes et en mairies de Cleebourg-Bremmelbach, Climbach et de Drachenbronn-Birlenbach ;
- d'une réunion publique le 27 mai 2019 à la salle des fêtes de Drachenbronn-Birlenbach ;

**Le conseil communautaire,  
après en avoir délibéré,  
tire le bilan de la concertation suivant :**

- Deux remarques ont été enregistrées dans les registres de concertation :
  - La première remarque, émise par un représentant un Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, préconise d'intégrer à la procédure engagée l'implantation d'une aire de bivouac à proximité du sentier de grande randonnée (GR532). Cette installation est portée par le PNRVN et contribue au développement touristique du territoire en direction des randonneurs – la création d'un STECAL supplémentaire sera intégrée à la procédure de déclaration de projet pour prendre en compte ce projet ;
  - La seconde concerne le développement d'une activité touristique portée par un investisseur privé sur une parcelle forestière à proximité du hameau des 7 fontaines – en l'absence de précision concernant le projet, il est difficile d'intégrer ce projet à l'évaluation environnementale en cours et d'envisager une évolution du document d'urbanisme pour permettre sa réalisation – la Communauté de communes étudiera le dossier qui pourrait être déposé dans le cadre de l'appel à candidature liée à la station touristique et le cas échéant intégrera ce projet dans une prochaine évolution du PLUi ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le

Besner  
Lévyault

ID : 067-246700926-20190620-C\_JUIN\_2019\_55-DE

- La réunion publique a réuni environ 70 personnes. Les échanges ont permis de préciser :
  - les évolutions du projet depuis son engagement en 2017 ;
  - les nouvelles opérations sur lesquelles travaille la communauté de communes avec des acteurs privés ;
  - les impacts des projets touristiques sur les équipements existants, notamment l'école et la piscine ;
  - les objectifs de la Communauté de communes en matière de préservation et de mise en valeur de l'environnement local ;
  - le projet de station touristique qui pourrait se développer sur l'emprise de la base et de la cité des cadres et qui fait l'objet d'un appel à projet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairies de Cleebourg-Bremmelbach, Climbach et Drachenbronn-Birlenbach durant un mois.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 21 juin 2019  
Le Président  
Serge STRAPPAZON

